

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
-----

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----

**DECISION DU PRESIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux –Subvention sollicitée par la commune de Creyssensac et Pissot pour la construction d'un logement communal conventionné dans le bourg**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

**Vu** la délibération 4 février 2021 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord pour l'octroi de subventions pour la construction de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

**Considérant que** l'opération de la commune de Creyssensac et Pissot répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, dans le centre bourg de Creyssensac et Pissot,
- Une opération permettant d'accueillir une assistante maternelle permettant de développer un nouveau service pour les habitants de la commune

**Considérant que**, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Creyssensac et Pissot, par décision du 30 décembre 2021, soutient également la construction de ce logement social communal à hauteur de 49 632,07€,

**DECIDE :**

**Article 1er :** d'accorder une subvention de 5 100 €


Fait à Périgueux, le

13 AVR. 2022

Le Président  
Jacques AUZOU



## Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Envoyé en préfecture le 13/04/2022  
Reçu en préfecture le 13/04/2022  
Affiché le   
ID : 024-200040392-20220413-DEC2022024-AR

### Construction d'un logement communal conventionné –Le Bourg, 39 à Creyssensac et Pissot- Commune de Creyssensac et Pissot

- Cette opération est située dans le bourg, à proximité des services et équipements de la commune.
- Le logement est un T4 : il permet de loger une assistante maternelle qui permet de proposer une nouvelle offre d'accueil des enfants sur la commune. Le logement est aux normes BBC et handicap. Le loyer est le suivant :

Type de logements	Forme	Nombre de logements		Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)
		PALULOS	TOTAL		PALULOS
T4	individuel	1	1	97	459 €

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses		Ressources
Travaux Voiries et réseaux	20 955,82 €	Loyers sur 15 ans	82 620 €
Construction	193 453,61 €	Conseil Départemental	28 850 €
Honoraires et divers	25 242,64 €	Etat	38 450 €
		CA le Grand Périgueux Fonds de Mandat	35 000 €
		CA Le Grand Périgueux	5 100 €
		Commune de Creyssensac et Pissot	49 632,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>239 652,07 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>239 652,07 €</b>